



**BANQUE DE LA REPUBLIQUE  
DU BURUNDI  
DIRECTION**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR L'ASSURANCE DES MAISONS  
APPARTENANT AUX MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION ET  
AU PERSONNEL DE LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI**

**1. Objet**

La Banque de la République du Burundi lance un Avis d'Appel d'Offres pour l'assurance collective des maisons appartenant aux membres du Comité de Direction et au Personnel de la Banque de la République du Burundi pour douze (12) mois allant du 15/08/2021 au 14/08/2022.

**2. Etendue de la couverture**

L'assurance faisant objet du présent avis d'appel d'offres est une assurance collective couvrant :

- a) Pour les bâtiments, mobilier et effets personnels divers :
- Incendie, foudre, explosion, chute d'aéronefs, chocs de véhicules ;
  - Tremblement de terre, éruptions volcaniques ;
  - Tempête, ouragan, tornade, cyclone, dégâts d'eau et inondations ;
  - Mobilier et effets personnels;
  - Recours des voisins et tiers.
- b) Chômage immobilier ;
- c) Perte d'exploitation résultant de l'incendie ;
- d) Recours du locataire ;
- e) Frais de pompier et sauvetage ;
- f) Frais de déblais et de démolition ;
- g) Risque électrique ;
- h) Bris de glace.

*X* *Mx7*

### **3. Participation**

La participation est ouverte à toute société d'assurance opérant au Burundi et justifiant des capacités juridiques, techniques et financières requises.

### **4. Financement**

Le marché est financé sur les fonds propres de la Banque de la République du Burundi.

### **5. Contenu des offres**

L'enveloppe contenant les documents administratifs et techniques doit comprendre :

#### **A. Documents administratifs :**

- Une attestation de non-redevabilité encore valide délivrée par l'Office Burundais des Recettes (OBR) ;
- Le numéro d'identification fiscale ;
- Une attestation de non-redevabilité à l'I.N.S.S.

#### **B. L'offre technique devra comprendre :**

- Les bilans dûment certifiés des années 2018 et 2019 ;
- Les comptes d'exploitation pour les exercices 2018 et 2019;
- Les trois (3) gros sinistres payés, par an, durant les années 2018 et 2019, avec preuve de paiement à l'appui ;
- Le contrat de réassurance actualisé ;
- Le détail des risques à couvrir tel que spécifié au point 2 du présent Avis d'Appel d'Offres.

#### **C. L'offre financière comprendra :**

- Le montant global de la prime annuelle à payer ;
- Le détail des indemnités à régler en cas de survenance de sinistre.

**NB :** L'absence de l'un des éléments énumérés ci-dessus constitue un critère de rejet de l'offre.

*Handwritten signatures*

## **6. Présentation des offres**

Les offres de prix, Taxe sur la Valeur Ajoutée Comprise (TVAC), seront présentées dans une enveloppe sous pli fermé et cachetée portant la mention « **Offre pour l'assurance collective des maisons appartenant aux membres du Comité de Direction et au Personnel de la Banque de la République du Burundi** ».

Elles seront rédigées en langue française et seront présentées en six (6) exemplaires dont un (1) portant la mention « **ORIGINAL** » et cinq (5) copies. En cas de divergence entre l'original et les copies, seul l'original fera foi.

Les enveloppes contenant les offres seront envoyées à l'adresse ci-après :

**Banque de la République du Burundi**  
**1, Avenue du Gouvernement**  
**BP 705 Bujumbura**  
**Téléphone : (+257) 22 20 40 00**  
**Fax : (+257) 22 22 31 28**  
**E-mail : [brb@brb.bi](mailto:brb@brb.bi)**

Outre cette adresse, l'enveloppe extérieure portera les inscriptions : « **A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des offres** ».

L'enveloppe extérieure ne doit comporter aucun signe distinctif du soumissionnaire.

Toute enveloppe ouverte ou ne respectant pas la forme ci-dessus ne pourra pas être acceptée.

## **7. Dépôt des offres**

Les offres sous enveloppes fermées doivent être déposées au Secrétariat de Direction de la Banque (5<sup>ème</sup> étage) au plus tard le 06/08/ 2021 à 10 heures.

## **8. Ouverture des offres**

L'ouverture des offres aura lieu le 06/08/ 2021 à 10h 30 minutes dans la salle des réunions de la BRB située au 4<sup>ème</sup> étage, n° 4.26, en présence des soumissionnaires qui le souhaitent.

*[Signature]*

## 9. Critères d'évaluation des offres

a) Les offres techniques seront analysées selon les éléments ci-dessous et cotées sur **soixante-dix (70) points** :

- Les bilans certifiés par un commissaire aux comptes pour les exercices 2018 et 2019 et les ratios financiers;
- Les comptes d'exploitation pour les exercices 2018 et 2019;

Le compte présentant un solde créditeur supérieur aux autres sur les trois derniers exercices considérés obtiendra la totalité des points. Les autres comptes auront la note inversement proportionnelle.

- La liste des trois (3) gros sinistres payés, par an, durant les années 2018 et 2019, avec preuve de paiement à l'appui (quittances et copies des chèques ou ordre de virement);

Le soumissionnaire qui aura payé durant les années 2018 et 2019 un grand montant d'indemnités par rapport aux autres aura la totalité des points. Une note inversement proportionnelle sera attribuée à chacun des soumissionnaires restants.

- Le contrat de réassurance actualisé ;
- Le détail des risques à couvrir.

Les soumissionnaires qui n'auront pas obtenu la note de **cinquante (50) points** sur les critères ci-haut cités ne pourront pas concourir financièrement.

### b) L'analyse de l'offre financière /30 points

L'analyse de l'offre financière tiendra compte du montant global de la prime annuelle à payer et des indemnités à régler en cas de survenance de sinistre.

Le soumissionnaire ayant proposé le montant global de la prime annuelle **le moins élevé** pour une couverture plus étendue, par rapport aux autres aura **le maximum** des points. Les autres soumissionnaires auront une note inversement proportionnelle.

K MT

## **10. Critères d'attribution et notification du marché**

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre la plus avantageuse.

La notification de l'attribution se fera par courrier recommandé ou par tout autre moyen de transmission fiable.

Dès notification de l'attribution, l'attributaire du marché dispose d'un délai de cinq (5) jours calendrier pour entrer en contact avec la Banque de la République du Burundi en vue de la négociation et de la signature du contrat y relatif.

## **11. Modalités de paiement**

Le paiement se fera par virement ou chèque bancaire suivant les instructions données par le soumissionnaire gagnant.

## **12. Renseignements complémentaires**

Tout renseignement complémentaire concernant le présent appel d'offres peut être obtenu au siège de la Banque de la République du Burundi, à l'adresse mentionnée ci-dessus, au point 5 du présent avis d'appel d'offres.

## **BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI**

Cécile MINANI

Directrice d'Administration  
et de la Comptabilité



Pascal NYABENDA

2<sup>ème</sup> Vice-Gouverneur